



Lundi 8 mars, journée internationale des droits des femmes, l'UD FO était présente avec une banderole qui résume tout sans exclure personne "ÉGALITÉ"!

# INTER PRO35

# Le SYNDICALISME INDÉPENDANT

RÉSISTER  
REVENDIQUER  
RECONQUÉRIR

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE L'UNION DÉPARTEMENTALE FORCE OUVRIÈRE D'ILLE-ET-VILAINE

MARS 2021  
N°224

Au sommaire



## NOTRE ROUTE !

C'est la liberté individuelle de chacun de chercher sa route. C'est notre responsabilité de syndicalistes d'en tracer une collective pour bâtir ensemble un monde qui en vaille le coup.

La situation sociale et démocratique est particulièrement inquiétante. Les plans de licenciements se multiplient, les nuages sombres sur l'emploi s'accumulent. Dans notre département par exemple, nous serons avec nos camarades de la SANDEN à Tinténiac (plus de 1000 salariés dont 783 en CDI) très vigilants suite à la « participation majoritaire » du groupe chinois « Hisense » qui possède désormais 75 % du capital.

Les services publics sont aussi dans le viseur, y compris à l'hôpital où des lits voire des services entiers sont supprimés.

Les pressions et les menaces sur les responsables syndicaux dans le privé comme dans le public se généralisent et s'accroissent. Nous serons aux côtés de chacun de nos délégués qui subissent l'acharnement de leur direction pour les faire taire, comme nous le sommes avec notre camarade Luc Perrot de pôle emploi Bretagne.

La réforme scélérate de l'assurance chômage, véritable vol gouvernemental sur le dos des privés d'emploi, est programmée pour le début de l'été, celle de la retraite repointe sa sale gueule...

La dérive autoritaire et liberticide du gouvernement accompagne cette spirale de régression sociale : parkings, surveillés, attestés, fichés, suivi à la trace sous prétexte de crise sanitaire (à quand le passeport sanitaire et social, puis la puce implantée sous la peau ?\*). Le magazine "The Economist", peu suspect de gauchisme, vient de rétrograder la France de "démocratie à part entière" à "démocratie défailante". C'est dire !

« *Là où il y a de la chaîne, y'a pas de plaisir* » chante Higelin dans « Cayenne c'est fini »...

Face à ces assassins gouvernementaux et patronaux des « jours heureux », aucun pacte, aucun diagnostic ne peut être partagé.

Seule la construction du rapport de force interprofessionnel peut offrir une issue. C'est notre route, semée d'obstacles nous le savons, mais la seule qui soit de nature à faire vivre et croître la Liberté, l'Égalité, la Fraternité et la Laïcité.

**"VIVE LA SOCIALE, VIVE LA PENSÉE LIBRE !  
VIVE LA CGT FORCE-OUVRIÈRE !"**

Rennes, le 15 mars 2021

Secrétaire Général

\* Déjà expérimenté dans certaines entreprises.

- ÉDITORIAL (P1)
- VOTEZ TPE (P2)
- L'UD EN ACTION (P3)
- 150 ANS DE LA COMMUNE (P4-5)
- EN DIRECT DES SYNDICATS (P6)
- EN DIRECT DE L'UD (P7)
- INFO, CALENDRIER DES STAGES, UL ET AFOC ET DESSINS DE PATOCHE (P8)

### LA CITATION DU MOIS

"Chacun cherche sa route. Nous cherchons la nôtre et nous pensons que le jour où le règne de la liberté et de l'égalité sera arrivé, le genre humain sera heureux"

Louise MICHEL  
(conclusion de son discours lors de son procès la condamnant au bagne) (1830-1905)



**HOMMAGE À LA COMMUNE DE PARIS**  
**RASSEMBLEMENT À RENNES JEUDI 18 MARS**  
à l'angle de la Rue Thiers et du Boulevard de la Tour d'Auvergne  
À 12H30 (PRÈS DE L'ÉCOLE LOUISE MICHEL).

# POUR MES DROITS JE VOTE



# MON VOTE C'EST MA FORCE!



**INFOTPEBRETAGNE.FREE.FR**  
**je vote du 22 mars au 6 avril**



# 08 MARS

**Pour savoir où l'on va, il faut savoir d'où l'on vient.**

Notre histoire est notre mémoire collective et un pare feu face au confusionisme ambiant. Ce 8 mars, nous étions rassemblés lors de la journée internationale des droits des femmes. Nous avons pu rappeler à certains camarades et à des jeunes qui ignorent cet épisode de la vie de notre Union Départementale qu'en 1965 c'est André CAHN, SG de l'UD FO qui crée à Rennes le "planning familial" et que pendant de longues années c'est l'UD FO qui a hébergé et protégé (car les pressions et menaces cléricales et réactionnaires étaient importantes) cette association qui recevait des femmes et les informait notamment sur la contraception.



*Journée internationale de lutte pour les droits des femmes*



**ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE**  
#8MARS #MONSALAIRE #MESDROITS #MESCHOIX



**L'UD  
EN ACTION**

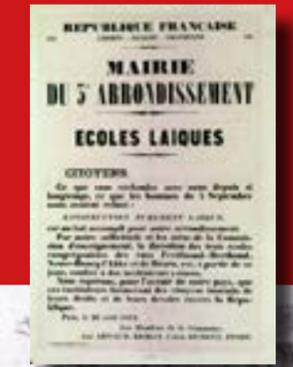


**A travail égal, salaire égal**  
**Même diplôme = même grille indiciaire**  
**Amélioration des conditions de vie au travail**  
**Droit à la liberté, à l'éducation et au respect**

1871-2021

150<sup>e</sup>

ANNIVERSAIRE DE LA COMMUNE DE PARIS



Le 3 avril, 1200 femmes lancent un appel pour aller à Versailles.

En effet au 19<sup>e</sup> siècle, si les femmes ont des devoirs, elles n'ont pas de droits. « L'homme encore une fois ne respectera la femme que lorsqu'elle sera son égale en droit et en fait, armée des mêmes droits et des mêmes puissances » écrit André LÉO.



**Louise MICHEL** institutrice, militante anarchiste, franc-maçonne, féministe et l'une des figures majeures de la Commune de Paris, déportée en Nouvelle-Calédonie



**André LÉO** romancière, journaliste, militante féministe entre socialisme et anarchisme, française, membre de la Première Internationale.



**Victorine EUDES** militante républicaine communarde



**Paule Mink** femme de lettres, journaliste et oratrice socialiste, communarde et féministe.



**Marguerite TINAYRE** institutrice, ouvrière lingère, inspectrice des écoles de filles du XII<sup>e</sup> arr. sous la Commune de Paris ; membre de l'Internationale ; auteure de romans et d'ouvrages de pédagogie.

## Les 72 jours de la Commune de Paris.

Dès le 29 mars, 10 commissions sont mises en place. Elles élaborent les décrets proposés à la Commune.

En 72 jours, la Commune a réalisé une œuvre sociale et démocratique qui résonne très fortement encore à notre époque :

- la séparation de l'église et de l'État.
- l'école laïque, gratuite et obligatoire pour les filles et les garçons.
- le droit du travail et le droit au travail.
- la reconnaissance de la citoyenneté pour les étrangers.
- la réquisition des logements vacants pour les sans domicile.
- la réquisition des entreprises abandonnées.
- la justice accessible à tous.

La Commune est fondamentalement républicaine. Elle pense la République comme le seul régime légitime au dessus de la majorité. Mais cette république n'a de sens que démocratique, populaire et sociale.

## La démocratie est le plus grand acquis de la Commune.

Les divisions sont nombreuses au sein des communards. Mais tous se retrouvent sur l'idée que la souveraineté du peuple doit être au cœur des pratiques politiques de la Commune.

C'est dans ces conditions difficiles que se met en place la plus authentique démocratie qui ait jamais existé.

### Une démocratie citoyenne directe :

- qui donne l'obligation aux élus de rendre compte de leur mandat,
- qui permet la révocation à tout moment des élus,
- où le peuple n'abdique jamais sa souveraineté.

Cette démocratie va s'ouvrir comme jamais aux femmes et aux étrangers.

La Commune a pu mettre en place toutes ces mesures grâce au peuple, et ce grâce à l'implication des femmes.

Des milliers d'entre elles se sont engagées dans la Commune et ce, dès le 18 mars.

Elles y ont apporté leur volonté de mettre fin à leur exploitation et à l'infériorité de leur condition. Elles ont donné toute leur flamme, toutes leurs capacités de lutte et d'initiative et donné jusqu'à leur vie. Ces femmes sont d'origines très diverses et il est difficile d'en faire un portrait modèle.

La présence en très grand nombre des femmes du peuple dans un combat politique et social est un trait fort de la Commune.

**Ce sont d'abord des femmes du peuple** : Les communardes travaillent massivement. Seules 15% sont sans profession. Les ouvrières dominent avec plus de 53 % de couturières et ouvrières de l'habillement, de blanchisseuses. Tout le petit peuple féminin est représenté, parfois le plus misérable.

La petite bourgeoisie artisanale et commerçante est représentée, surtout des très petits commerces.

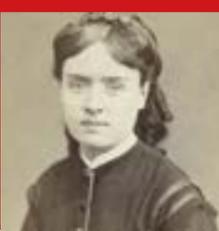
Les professions intellectuelles (institutrices, femmes de lettres, journalistes) sont nombreuses.

Les plus connues sont notamment : **André Léo, Victorine Eudes, Louise Michel, Paule Mink, Marguerite Tinayre...**

## L'action des femmes sous la commune.

Ces femmes qui mènent la danse ne sont pas comme on le dit trop souvent des furies mais des femmes révoltées contre un ordre social qui les méprise. Elles sont souvent d'origine modeste, avec peu d'instruction. Elles sont couturières, blanchisseuses, relieuses.

Elles sont aussi comme **Louise Michel** institutrice, ou comme **André Léo (LéocadilleBerra)** écrivain. C'est au côté des hommes qu'elles participent à la naissance de la III<sup>e</sup> République et font avec les hommes la Commune de Paris. Elles revendiquent alors l'égalité avec un droit au travail, un droit au divorce, un droit à l'éducation et à la santé. Elles refusent les capitulations républicaines, et elles revendiquent la Laïcité. Cette notion est souvent occultée dans les livres qui relatent l'histoire de ces femmes.



**Anna Jaclard** socialiste, féministe révolutionnaire russe et communarde, membre de l'Association internationale des travailleurs.



**Élisabeth DMITRIEFF** femme politique, féministe russe et communarde, cofondatrice de l'Union des femmes, la première association pour promouvoir les droits des femmes.



**Nathalie LEMEL** militante de l'Association internationale des travailleurs, féministe et communarde. Elle a été déportée en Nouvelle-Calédonie avec Louise MICHEL.

Début novembre elle assiste à une manifestation de femmes devant l'Hôtel de Ville où elle est arrêtée et libérée quelques jours plus tard grâce à l'intervention de **Madame Meurice** de la Société des victimes de guerre et les membre du Comité de vigilance du XVIII<sup>e</sup> arrondissement.

## Les femmes multiplient les actions et interviennent sur les deux fronts, civil et militaire.

L'hiver est difficile et les Prussiens assiègent Paris. La famine règne et des femmes comme **Nathalie Lemel** s'occupent de la Marmite révolutionnaire qui permettra de servir chaque jour des centaines de repas pendant que d'autres comme **Sophie Poirier** dirige un atelier coopératif où les femmes travaillent. Pendant ce temps, **André Léo** et **Anne Jaclard** animent le Comité de vigilance de Montmartre. Les femmes sont de plus en plus présentes dans les clubs comme **Nathalie Lemel** qui intervient au "**Club de l'école de médecine**", **Louise Michel** au "**Club de la Révolution**", "**de la Patrie en danger**", "**de la Reine blanche**".

Dans ces clubs toutes les questions sont abordées, comme l'union libre, le travail, la défense de Paris ...

Mais aussi progressivement, on réclame la déchéance du Gouvernement.

**André Léo** crée le journal « **La Sociale** » le 18 mai 1871.

**Paule Mink**, de réformer l'ordre social (le droit au travail, au divorce, à l'éducation, à la santé...)

D'autres comme **Sophie Poirier** animent le Comité de vigilance de Montmartre et grâce aux ateliers donnent du travail aux femmes.

## Les femmes agissent pour l'éducation et la culture.

**Henriette Garoste, Louise Lafitte, Marie Verdure** déléguées de l'Éducation nouvelle réclament l'enseignement obligatoire pour tous les enfants quelque soit leur rang social.

La Commune adopte comme base de son programme scolaire, le manifeste de la société « **L'Éducation nouvelle** » qui veut :

- que l'instruction soit gratuite et complète pour tous les enfants des deux sexes ;
- que l'instruction religieuse ou dogmatique soit immédiatement et radicalement supprimée pour les deux sexes » dans les écoles publiques.

La commune met en pratique ce programme. Dans le VIII<sup>e</sup> arrondissement, l'école des filles de la rue de la Bienfaisance est la première des écoles nouvelles où l'admission se fait dès l'âge de 3 ans.

Les femmes sont à l'avant garde de l'action éducative et culturelle de la Commune.

Elles mettent en place des écoles professionnelles pour les filles.

Elles agissent pour la création de crèches populaires.



## Les femmes participent à la création des syndicats.

**Nathalie Lemel** et **Élisabeth Dmitrieff** fondent l'Union des femmes le 11 avril et elles lancent un appel aux ouvrières.

Le 18 mai, le Comité central avec l'aide de **Léo Fränkel**, délégué de la commission du travail et d'échange, lance un appel aux ouvrières afin de nommer des déléguées de chaque corporation pour qu'elles se réunissent le 21 mai afin de constituer leurs chambres syndicales.

**Eugène Varlin** devient artisan relieur à Paris. En 1857, il participe à la fondation de la société de secours mutuels des relieurs. En 1864-1865, il anime la grève des ouvriers relieurs parisiens. Il devient président de la société d'épargne de crédit mutuel des relieurs qu'il a aidé à créer (partisan de l'égalité des sexes, il y fait entrer à un poste élevé Nathalie Lemel).

En 1864 est créée l'Association internationale des travailleurs, souvent connue sous l'appellation de « Première Internationale ». Varlin y adhère en 1865 et participe, avec son frère **Louis** et **Nathalie Lemel**, à la première grève des relieurs. Il est délégué en 1865 à la conférence de l'AIT à Londres, puis en 1866 au premier congrès de l'AIT à Genève, où il défend contre la majorité des autres délégués le droit au travail des femmes.

À la même époque, il crée la Société de solidarité des ouvriers relieurs de Paris, dont les statuts évoquent la nécessité de « poursuivre l'amélioration constante des conditions d'existence des ouvriers relieurs en particulier, et, en général, des travailleurs de toutes les professions et de tous les pays, et d'amener les travailleurs à la possession de leurs instruments de travail. » Ses efforts contribuent à la création, le 14 novembre 1869, de la Fédération parisienne des sociétés ouvrières, qui plus tard passe à l'échelle nationale et devient ultérieurement la Confédération générale du travail. Varlin participe à la création d'une coopérative, La Ménagère, en 1867, et à l'ouverture, en 1868, d'un restaurant coopératif, La Marmite. Ce dernier compte des adhérents et ne ferme qu'après la Commune.

Durant la semaine sanglante, les femmes continuent à tenir la rue face aux versaillais, elles vont défendre les barricades :

André LÉO est sur la barricade des Batignolles,

Louise MICHEL sur celle de la Chaussée Clignancourt avec Marguerite DIBLANC,

Élisabeth RETIFFE cantinière au 135<sup>e</sup> bataillon, Eulalie PAPAIVOINE, Léontine SUETENS, Joséphine MARCHAIS sont sur celle de la rue de Lille, Adèle CHIGNON, combattante de 1848, sur celle du Panthéon,

Blanche LEFÈVRE, combattante sur la barricade de la rue des Dames est tuée le 23 mai,

La barricade de la place Blanche est défendue avec acharnement par une compagnie de 120 femmes.

Et puis il y a les anonymes. Les oubliées. Celles qui tombèrent sous les balles des Versaillais et celles qui furent dénoncées et arrêtées.

Plus d'un millier de femmes passèrent en jugement, dont la plupart furent condamnées, à la prison, au bagne, à la déportation ou fusillées ...

## VIVE LES FEMMES DE LA COMMUNE ! VIVE LA COMMUNE !

N°224-MARS 2021 INTER-PRO35

1871-2021

150<sup>e</sup>

ANNIVERSAIRE DE LA COMMUNE DE PARIS

**CONSIDÉRANT** : (Publié dans le "Cri du Peuple" le 16 avril 1871)

Qu'il est du devoir et du droit de tous de combattre pour la grande cause du peuple, pour la Révolution ;

Que le péril est imminent et l'ennemi aux portes de Paris ;

Que l'union faisant la force, à l'heure du danger suprême tous les efforts individuels doivent se fusionner pour former une résistance collective de la population entière, à laquelle rien ne saurait résister ;

Que la Commune représente le grand principe proclamant l'anéantissement de tout privilège, de toute inégalité, — par là même est engagée à tenir compte des justes réclamations de la population entière, sans distinction de sexe, — distinction créée et maintenue par le besoin de l'antagonisme sur lequel reposent les privilèges des classes gouvernantes ;

Que le triomphe de la lutte actuelle, — ayant pour but la suppression des abus, et dans un avenir prochain, la rénovation sociale tout entière, assurant le règne du travail et de la justice, — a, par conséquent, le même intérêt pour les citoyennes que pour les citoyens ;

Que le massacre des défenseurs de Paris par les assassins de Versailles exaspère à l'extrême la masse des citoyennes et les pousse à la vengeance;

Qu'un grand nombre d'entre elles est résolu, au cas où l'ennemi viendrait à franchir les portes de Paris, à combattre et vaincre ou mourir pour la défense de nos droits communs ;

Qu'une organisation sérieuse de cet élément révolutionnaire en une force capable de donner un soutien effectif et vigoureux à la Commune de Paris, ne peut réussir qu'avec l'aide et le concours du gouvernement de la Commune ;

Les déléguées des citoyennes de Paris demandent à la Commission exécutive de la Commune :

- 1° De donner l'ordre aux maires de tenir à la disposition des comités d'arrondissement et du Comité central, institués par les citoyennes pour l'organisation de la défense de Paris, une salle dans les mairies des divers arrondissements, ou bien, en cas d'impossibilité, un local séparé où les Comités pourront siéger en permanence;
- 2° De fixer, dans le même but, un grand local où les citoyennes pourraient faire des réunions publiques;
- 3° De faire imprimer aux frais de la Commune les circulaires, affiches et avis que les divers Comités jugeront nécessaire de propager.

Pour les citoyennes déléguées membres du comité central des citoyennes

Adélaïde Valentin, ouvrière;  
Noémie Colquhoun, ouvrière;  
Margaret, ouvrière;  
Sophie Grati, ouvrière;  
Josephine Pratt, ouvrière;  
Cécile Delvaux, ouvrière;  
Aimée Delvaux, ouvrière;  
Élisabeth Dmitrieff



**Léo Frankel** militant syndicaliste, socialiste et membre de la Commune de Paris



**Eugène Varlin** militant socialiste et libertaire, membre de la Commune de Paris et de la Première Internationale.

« *Tant qu'un homme pourra mourir de faim à la porte d'un palais où tout regorge, il n'y aura rien de stable dans les institutions humaines* ».

Eugène Varlin, ouvrier relieur, combattant infatigable, que l'on peut qualifier de féministe, qui donna sa vie pour son idéal .

Î "Les Amis de la Commune de Paris 1871" PHOTOS © AUTEURS INCONNUS



**BONS RÉSULTATS FO CHEZ LES TRANSPORTS GAUTIER**

Les élections pour le CSE avaient lieu fin février dans cette entreprise.  
Plus de 100 salariés ont voté.  
**FO obtient dans le premier collège 3 élus titulaires sur 8.**  
**BRAVO À FRANCK ET À SON ÉQUIPE**

**SOUTIEN LUC PERROT**

Depuis des semaines notre camarade de Pôle emploi 35, Luc PERROT, subit pressions, menaces et sanctions de sa direction. Les tentatives pour régler les choses en interne ont échoué et il est clair qu'à travers Luc c'est FO qu'on veut faire taire !

**Vous trouverez ci joint le communiqué de FO pôle emploi avec un lien pour signer une pétition. Il est clair que nous ferons tout pour faire cesser ces agissements tout à fait révélateurs de la période.**



**COMMUNIQUÉ**

**NON AU LICENCIEMENT DE NOTRE CAMARADE LUC PERROT !  
REPRÉSENTANT DU PERSONNEL CGT-FO PÔLE EMPLOI BRETAGNE**

Sur la base d'un dossier bâti par Pôle emploi Bretagne à partir d'éléments infondés, la Direction Générale de Pôle Emploi entend licencier pour faute grave notre camarade Luc Perrot, élu Représentant de Proximité de l'établissement Pôle emploi Bretagne.

Son dossier est passé le lundi 22 février 2021 en commission de discipline nationale, commission dans laquelle aucune voix ne s'est exprimée en faveur de d'un licenciement.

Aucune, sauf celle de la Direction qui malgré ses efforts, s'est trouvée dans l'incapacité comme l'exige pourtant le code travail, de démontrer en séance le moindre fait générateur constitutif d'une faute grave dans les deux mois qui ont précédé sa mise à pied à titre conservatoire.

Puisque notre camarade innocent, comment ne pas conclure que c'est notre organisation syndicale dans son ensemble qui est attaquée à travers lui ?

N'est-ce pas le message qu'adresse la Direction Générale à une organisation syndicale qui n'est pas complaisante et qui ne signe que les accords conformes aux intérêts des salariés que nous représentons ?

Nous réaffirmons à cette occasion que la **CGT-FO** ne signe et ne signera que les textes qu'elle analyse comme étant favorables aux salariés. Que la Direction en prenne une fois de plus bonne note.

Si vous partagez avec nous la conviction qu'il faut nécessairement défendre les militants qui s'engagent dans l'intérêt de leurs collègues, Alors signez et faites signer cette pétition en sa faveur :

<http://chnq.it/yd98NRqByN>

**Opéra de Rennes occupé.**

14 mars des camarades de FO apportent leur soutien aux intermittents. Intervention de Jacques Tallec du SDAS-FO à "l'AGORA" (AG de rue des syndicats et collectif d'artistes).



**Communiqué  
du syndicat FO COM 35**

Les factrices et facteurs de Fougères, Louvigné du Désert en grève contre le projet de réorganisation du travail du 16 mars 2021

Depuis le 8 mars, soutenu par les syndicats CGT, SUD, FO une large majorité des factrices et des facteurs sont en grève reconductible contre le projet de réorganisation du travail. Alors que depuis le 17 mars 2020 en période de crise sanitaire, elles, ils ont répondu présents aux missions du service public postal et qu'ils ont été reconnus comme les agents de première ligne pour assurer le lien social en ces périodes de confinement. La reconnaissance par la poste est quasi nulle en terme financière.

De plus, l'état d'urgence sanitaire qui va perdurer jusqu'en juin 2021 n'empêche pas la Poste de mener ses réorganisations alors que la pandémie de la Covid 19 est toujours présente. En ce mois de mars 2021 le projet de la Poste à Fougères et Louvigné aggrave les conditions de travail des facteurs en supprimant des tournées de manière théorique, dénature le métier de facteur par la dissociation des travaux extérieurs et intérieurs : Ainsi les facteurs de Fougères ville deviendront des distributeurs de papier à vélo, et en extérieur 7 heures par jour !!!

Pour les factrices et facteurs de Fougères et des sites distants, c'est le coup de massue plutôt que la reconnaissance attendue.

En grève depuis le 8 mars 2021 elles, ils luttent pour le retrait de ce projet de la Poste.

FO COM les soutient et dépose un préavis de grève le 16 mars jour de la mise en oeuvre par la Poste de cette réorganisation.

Les factrices et facteurs en grève à Fougères et sites distants doivent obtenir satisfaction sur leurs revendications.

À St Grégoire, le 10 mars 2021



**AIDER LES CHÔMEURS  
OU LES ACTIONNAIRES ?**

Le gouvernement vient d'annoncer sa volonté de "maintenir le cap de la réforme de l'assurance chômage".  
C'est une sinistre nouvelle pour 850 000 allocataires au moins et leurs familles visés par les nouveaux critères.

Dés le premier juillet, leurs indemnités, basées, rappelons le, sur leurs cotisations antérieures, baissera de plus de 20%.

**Du vol ni plus ni moins !**

Au moment où les plans de licenciements se multiplient (on en compte 2 à 3 par jour) mais où les actionnaires de l'entreprise SANOFI par exemple se gobergent, cette décision est totalement insupportable.

Les salarié(e)s privés d'emploi et ceux qui risquent de le devenir sont en état de légitime défense. **Il est grand temps que les derniers de corvée se fassent respecter.**

**FO Ile-et-Vilaine sera indéfectiblement à leurs cotés.**



**CPRIA  
BRETAGNE**  
Commission Paritaire  
Régionale Interprofessionnelle de l'Artisanat

FO siège dans les commissions paritaires CPRIA, des structures régionales qui permettent d'améliorer la situation des salariés de l'artisanat.

**Aux dernières élections TPE 2017 FO a obtenu 2 sièges avec avec 13,45 % des voix.**  
Pour FO, les CPRIA sont aussi l'opportunité d'approcher ces 8 millions de salariés, généralement employés dans des TPE, sans représentants du personnel.

Les CPRIA ont vocation à examiner des questions telles que l'aide au dialogue social, l'accès à l'emploi, la connaissance et l'attractivité des métiers, les besoins de recrutement, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, les conditions de travail, la santé, l'hygiène et la sécurité au travail ou encore les œuvres sociales et culturelles. Elles contribuent ainsi à la promotion de l'emploi dans les entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité.

**Témoignages du dialogue social dans l'artisanat en Bretagne :**  
« Syndicat Libre et Indépendant contre l'austérité gouvernementale et des financiers. Pour la défense des intérêts collectifs et individuels des salariés, quelle que soit l'entreprise. Force Ouvrière n'a d'autre ambition que de faire valoir les droits des salariés et les améliorer. »

**POUR FACILITER LE  
SUIVI DE TRÉSORERIE,  
Merci d'enregistrer vos  
commandes de timbres  
2021 dans e-FO dès que  
possible.**



Nous restons disponibles pour vous aider autant que de besoin.

# GÉNÉRALISATION DU TÉLÉTRAVAIL ...



## DÉRIVE AUTORITAIRE

**RÉSISTANCE!**



SYNDICALISTE

## ABROGATION DES LOIS SCÉLÉRATES SUR LES RETRAITES

- ▶ Retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein.
- ▶ Blocage de tout allongement de la durée de cotisation et retour aux 37,5 annuités.
- ▶ Maintien du système solidaire de la répartition (contre le système par points) et retour au calcul sur les dix meilleures années dans le privé.
- ▶ Maintien du code des pensions et du calcul sur les six derniers mois dans le public.
- ▶ Revalorisation des pensions.

**Pour FO, le dossier n'est pas clos, rien n'est réglé, FO ne lâchera pas !**

### nos stages

### STAGES CFMS 2021

DATES	INTITULÉ	DURÉE
Du mardi 30 MARS au jeudi 1 <sup>er</sup> AVRIL <b>Complet</b>	NÉGOCIER	3 jours
Du mardi 13 au jeudi 15 AVRIL <b>Complet</b>	COMMUNICATION ORALE	3 jours
Du lundi 19 au vendredi 23 AVRIL <b>Complet</b>	DÉCOUVERTE de FO	5 jours
Du lundi 07 au vendredi 11 JUIN <b>Complet</b>	CSE	5 jours
Du lundi 27 SEPTEMBRE au vendredi 1 <sup>er</sup> OCTOBRE	DÉCOUVERTE de FO <b>Reste des places</b>	5 jours

SI LES DATES NE VOUS CONVIENNENT PAS, il est possible de s'inscrire à un stage identique dans les départements 22, 29 ou 56.

NE PAS HÉSITER À NOUS CONTACTER :  
02.99.65.36.50 ou ud.fo35@wanadoo.fr

### NOS Unions Locales

#### RENNES

35, rue d'Échange 35000 RENNES  
**02.99.65.36.60**

ulforennes@gmail.com  
Tous les jours 9h-12h et 14h-17h

#### ST MALO

8, rue Ernest Renan 35400 SAINT MALO  
**09.66.96.37.97**

ulfostmalo@wanadoo.fr  
Mardi et vendredi 9h-12h et 14h-17h

#### GUICHEN

**07.83.67.25.78**  
ulfoguichen@gmail.com

#### FOUGÈRES

7, rue Charles Malard 35300 FOUGÈRES  
**02.99.99.00.49**

ulfofougeres@orange.fr  
Tous les mardis après-midi,  
(juridique : un lundi sur trois)

#### VITRÉ

13, rue Pasteur 35500 VITRÉ  
**02.99.74.42.80**

ulfovitre@orange.fr  
Vendredi 11h30-14h30

#### REDON

1, rue du Tribunal 35600 REDON  
**02.99.71.16.80**

**06.26.88.51.88**  
fo.redon@yahoo.fr

### PERMANENCES

# AFOC

# 35

Informier  
Conseiller  
Défendre  
Représenter  
Accompagner

## L'AFOC 35

ASSURE SES  
PERMANENCES  
UNIQUEMENT  
SUR RDV

CONTACTEZ-NOUS :  
TÉL. : 02 99 65 36 66

**AG 16 AVRIL  
14 H À L'UD FO**

### POUR PLUS D'INFOS :



Pensez à vos timbres :  
commande, paiements  
et suivi sur eFO.

TIMBRES 2021 : 4,95 €  
tresorerie.udfo35@orange.fr